

Compte administratif - Budget général / Exercice 2020

En application de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif du Budget général, établi pour l'exercice 2020, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du budget général 2020

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	14 463 900,67 €	15 270 206,52
Réalisations - investissement	3 376 641,21 €	1 590 276,99 €
Report N-1 - fonctionnement		3 265 853,05 €
Report N-1 - investissement		1 765 811,67 €
Total (Réalisations plus Reports)	17 840 541,88 €	21 892 148,23 €
RAR – investissement	2 330 785,00 €	368 167,00 €
Résultat cumulé – fonctionnement	14 463 900,67 €	18 536 059,57 €
Résultat cumulé – investissement	3 376 641,21 €	3 356 088,66 €
Total cumulé	20 171 326,88 €	22 260 315,23 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE sous la présidence de Madame/Monsieur (nom de la personne) le Maire s'étant retiré, le compte administratif du budget général, pour l'exercice 2020, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

Compte de Gestion - Budget Général / Exercice 2020

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion du Budget Général de la Commune de Saint Junien, il est proposé au conseil municipal d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2020, dont les résultats d'exécution du budget sont concordants avec ceux du compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du Budget Général
- ARRÊTE le compte de gestion du Budget Général de la Commune de Saint Junien pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

Budget Général / Affectation du résultat exercice 2020

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du Budget Général de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement

Considérant les éléments suivants

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	3 265 853,05 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	1 765 811,67 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice	- 1 786 364,22 €
Solde d'exécution cumulé	- 20 552,55 €

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement	2 330 785,00 €
Recettes d'investissement	368 167,00 €
Solde	- 1 962 618,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 20 552,55 €
Rappel du solde des RAR	- 1 962 618,00€
Besoin de financement total	- 1 983 170,55 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	806 305,85 €
Résultat antérieur	3 265 853,05 €
Total avant affectation	4 072 158,90 €

Le conseil municipal, après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Affectation article 1068

Financement de la section d'investissement	1 983 170,55 €
--	----------------

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(report ligne 002 budget primitif 2021)

2 088 988,35 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement
(report ligne 001 budget primitif 2021)

- 20 552,55 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard